

ASE CFC ord. 2021

2022-2023

ASE maturité intégrée 1ère année - Groupe A

jeudi
27.10.2022
08h00-09h00

Présentation de l'OrTra, des CIE et visite des salles pratiques
01

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salle A3 11 Coccinelle

jeudi
27.10.2022
09h00-15h00

La prise de repas comme élément d'accompagnement
b6

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salle A3 11 Coccinelle

Horaires non-stop. Repas de midi préparé et pris sur place aux frais de l'OrTra.

jeudi
10.11.2022
08h00-09h30

Etablissement d'une relation - proximité et distance
Enf
a3

Rue de l'Hôpital 48- 2800 Delémont
Salle Myrtille - Bâtiment des baies

jeudi
10.11.2022
10h00-11h30

Etablissement d'une relation - proximité et distance
Insertion
a3

Fbg des Capucins 2 - 2800 Delémont
Salle Myosotis

jeudi
10.11.2022
12h45-14h15

Etablissement d'une relation - proximité et distance
PersA
a3

Rue de l'Hôpital 48- 2800 Delémont
Salle Myrtille - Bâtiment des baies

jeudi
10.11.2022
14h30-16h00

Etablissement d'une relation - proximité et distance
Hand
a3

Fbg des Capucins 2 - 2800 Delémont
Salle Myosotis

 Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.

jeudi
24.11.2022
08h00-11h30 /
12h45-16h00

La prise de repas comme élément d'accompagnement
Soutenir les clients pour la prise des repas
b6

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salle A3 09 Libellule

vendredi
09.12.2022
08h00-11h30

Mesures de soins en situation d'accompagnement
Ecole du dos
compétence e11 pour ASE PersÂ
e15

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salle A3 09 Libellule

vendredi
09.12.2022
12h45-16h00

Processus de fin de vie et de deuil
e16

Centre St-François - Route du Vorbourg
4 2800 Delémont

jeudi
22.12.2022
08h00-11h30 /
12h45-16h00

Mesures de soins en situation d'accompagnement
Utilisation des moyens auxiliaires et aide à la marche
e15

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salle A3 04 Fourmi

**Pause de l'après-midi de 14h30-14h45 -Déplacements à l'H-Ju de Delémont de 14h45-15h00
Visite du service de physiothérapie de 15h00-16h00**

vendredi
13.01.2023
08h00-11h30 /
12h45-16h00

Premiers secours
b9

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salles A3 09 et A3 11 (Libellule et
Studio)

Habits adaptés au contenu du cours (positions agenouillée - habits confortables)

jeudi
19.01.2023
08h00-11h30 /
12h45-16h00

Mesures de soins en situation d'accompagnement
Soins corporels - Toilette complète
e15

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salle A3 04 Fourmi

Se présenter au cours avec une brosse à dents

 Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.

vendredi
10.03.2023
08h00-11h30

Mesures de soins en situation d'accompagnement
Soins aux nourrissons et enfants en bas âge
e15

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salle A3 09 Libellule

vendredi
10.03.2023
12h45-16h00

Mesures de soins en situation d'accompagnement
Soins corporels : révision
e15

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salle A3 09 Libellule

Prévois sous-vêtements adaptés à la situation (maillot de bain - short - etc.)

vendredi
31.03.2023
08h00-11h30

Mesures de soins en situation d'accompagnement
Stimulation basale
compétence 1.2.15 PersÂ pour ASE 3ème année
e15

Fondation Pérène
Chemin du Palastre 18 - 2800 Delémont

Prévoir habits confortables !

vendredi
31.03.2023
12h45-16h00

Processus de fin de vie et de deuil
e16

Centre St-François - Route du Vorbourg
4 2800 Delémont

 Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.

Informations complémentaires

Selon le plan de formation de SavoirSocial, 20

Liens utiles :

www.divssa.ch (école EMS2 à Delémont)

www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DFCS/Formation-postobligatoire-SFP.html

(service de la formation postobligatoire du canton du Jura)

www.odasante.ch

www.savoirsocial.ch

www.professionsante.ch

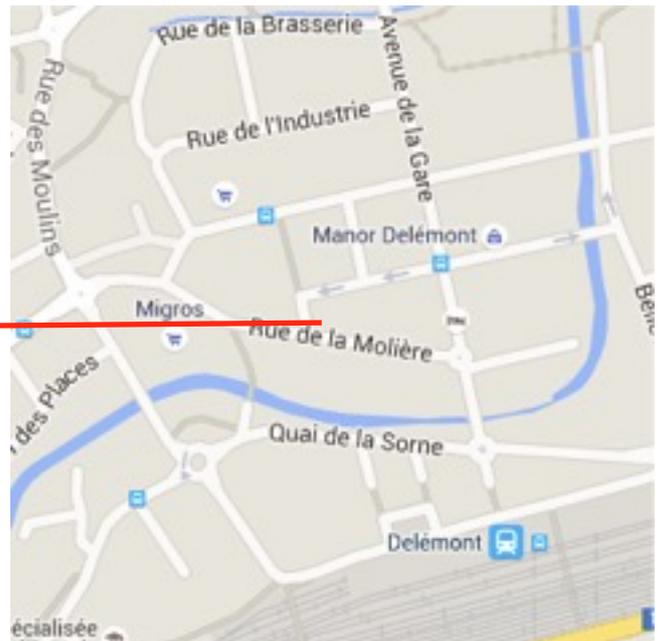
www.orientation.ch

www.mon-app.ch (recherche places d'apprentissage)

www.facebook.com/OrTra_JU_santé-social

Où nous trouver ?

OrTra jurassienne santé-social
(bâtiment orange – 1^{er} étage)
Rue de la Molière 13
CH-2800 Delémont



 Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.